

Conseil d'administration

du 13/04/2001

I-Questions budgétaires et financières

BUDGET ANNEXE CENTRALE D'EAU : BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2001

Le projet de Budget Annexe « Centrale d'Eau » est présenté en équilibre pour les montants suivants :

Section d'Investissement : 12.575.644 F

Cette section est bâtie autour des comptes suivants :

« Partie haute » de l'investissement

Compte 13	Subventions d'investissement	515.596 F
Compte 16	Emprunts et dettes assimilées	8.090.048 F

« Partie basse » de l'investissement, créatrice de patrimoine

Compte 23	Immobilisations en cours	3.970.000 F
-----------	--------------------------	-------------

(Le détail des immobilisations est joint en annexe).

Ces dépenses sont financées par :

Compte 10	Apports, dotations, D.G.E, subventions en annuité	1.063.963 F
Compte 15	Provisions pour risques	120.734 F
Compte 16	Emprunts - I.C.N.E	1.772.000 F
Compte 28	Amortissements des immobilisations	1.867.336 F
Compte 005	Autofinancement	7.751.611 F

Section de Fonctionnement : 43.381.596 F

➤ **En dépenses**, les éléments les plus notables par rapport à l'exercice 2000 sont :

La rémunération de la SEPIG est maintenue à	23.200.000 F
Les primes d'assurance passent à	450.000 F
La participation au Budget Général est fixée à (délibération du 21.12.99)	2.046.370 F
La redevance de prélèvement (recette 2000) est fixée à	4.270.447 F
Les intérêts des emprunts sont de (diminution de 11 % par rapport à 2000)	3.150.000 F

➤ **En recettes**, outre les ventes d'eau et la contre-valeur prélèvement de même niveau qu'en 2000, il est à noter un remboursement attendu pour un sinistre sur l'usine d'eau.

Il convient d'attirer l'attention sur le fait que ce projet de budget n'intègre pas l'opération d'interconnexion Férel-Campbon et son financement (voir tableau annexé).

En effet, la faisabilité de ces travaux est liée à la mise en place effective d'un financement extérieur à hauteur de 60 %. A ce jour, seuls l'Agence de l'Eau et le Département du Morbihan ont confirmé leur accord de principe à hauteur du financement attendu. La réalisation effective de cette opération est donc subordonnée aux réponses attendues des autres partenaires. Dès lors que ce plan de financement sera en place, les crédits correspondants à cette opération seront inscrits par décision modificative du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **adopte comme proposé le budget annexe Centrale d'Eau pour l'exercice**

- **sollicite l'ensemble des dotations mentionnées.**

BUDGET PRIMITIF 2001 CENTRALE D'EAU

Section d'Investissement

Dépenses

DETAIL DES IMMOBILISATIONS

2312	Acquisitions de terrains	50.000 F
2313	Constructions	3.000.000 F
	- Rénovation du réservoir de Kerrouault (1 ^{ère} tranche)	2.500.000 F
	- Aménagement d'ouvrages (Moulin de Kerrouault)	400.000 F
	- Divers	100.000 F
2315	Installations techniques, matériel, outillage	920.000 F
	- Poste livraison eau Arzal	120.000 F
	- Remise en état saturateurs à chaux	500.000 F
	- Divers	300.000 F